

ÉTATS FINANCIERS

Rapport du vérificateur

Aux administrateurs
de Fonds RadioStar

J'ai vérifié les bilans de Fonds RadioStar aux 31 août 2006 et 2005 ainsi que les états des résultats et évolutions des actifs nets et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme aux 31 août 2006 et 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Denis Thérien
Comptable agréé

Le 12 septembre 2006

Résultats et évolutions des actifs nets

Exercices terminés les 31 août

	2006	2005
PRODUITS		
Contributions des radiodiffuseurs	2 426 942 \$	3 961 205 \$
Honoraires de gestion – ACR	(20 600)	
	2 406 342	3 961 205
Intérêts	170 975	102 704
	2 577 317	4 063 909
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Honoraires de gestion, loyer et autres charges	37 628	80 187
Salaires et avantages sociaux	157 984	82 456
Honoraires professionnels	9 262	12 946
Communications	33 828	35 558
Assurances	2 540	2 540
Frais de réunions	4 690	4 328
	245 932	218 015
EXCÉDENT DISPONIBLE POUR LES CONTRIBUTIONS D'AIDE		
Contributions d'aide	2 331 385	3 845 894
	2 316 105	2 331 725
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	15 280	1 514 169
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS AU DÉBUT	4 191 481	2 677 312
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS À LA FIN	4 206 761 \$	4 191 481 \$

Bilans

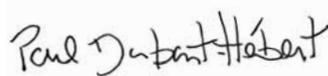
31 août

	2006	2005
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	420 938 \$	749 374 \$
Dépôts à vue (note 4)	3 700 000	3 400 000
Débiteurs (note 5)	101 539	55 568
Frais imputables au prochain exercice	1 624	1 629
	4 224 101 \$	4 206 571 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Frais courus	17 340 \$	15 090 \$
ACTIFS NETS		
Non affectés	4 206 761	4 191 481
	4 224 101 \$	4 206 571 \$

Au nom du Conseil d'administration



Denis Wolff
Président



Paul Dupont-Hébert
Trésorier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 août

	2006	2005
EXPLOITATION		
Contributions des radiodiffuseurs encaissées	2 406 342 \$	3 961 205 \$
Intérêts encaissés	145 395	122 315
Taxes de vente payées	(7 026)	(9 390)
	2 544 711	4 074 130
Contributions d'aide versées	(2 329 470)	(2 331 725)
Achats de biens et services payés	(91 811)	(129 551)
Rémunération du personnel payée	(151 866)	(76 584)
	(2 573 147)	(2 537 860)
	(28 436)	1 536 270
INVESTISSEMENT		
Dépôt à terme		750 000
		750 000
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE		
	(28 436)	2 286 270
TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 149 374	1 863 104
TRÉSORERIE À LA FIN (note 6)	4 120 938 \$	4 149 374 \$

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 août 2006 et 2005

1 • STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Fonds RadioStar a été constituée le 16 février 2001 en vertu de la partie II de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

Destiné en priorité aux talents prometteurs, Fonds RadioStar, un organisme sans but lucratif, appuie par un financement significatif les projets de promotion des maisons de disques susceptibles d'avoir un véritable impact sur la carrière des artistes canadiens d'expression française. Il apporte un soutien additionnel en complétant les programmes d'aide existants et assure un second souffle aux projets de commercialisation. Fonds RadioStar verse aux maisons de disques admissibles des contributions non remboursables.

2 • FINANCEMENT DE L'ORGANISME

Les produits du Fonds RadioStar proviennent de contributions financières d'entreprises de radiodiffusion par l'entremise de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR).

3 • PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en tenant compte des particularités suivantes:

Constatation des produits

Le Fonds RadioStar utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports au Fonds RadioStar et à son pendant anglophone, Radio Starmaker Fund, proviennent de contributions financières des entreprises de radiodiffusion exigées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radiodiffusion. Minimalement, 3 % de la valeur de telles transactions doit être versé à ces deux nouveaux fonds de commercialisation de la musique canadienne.

De façon générale, lorsque les transactions d'acquisition ont trait à des stations francophones, 80 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar; lorsque les transactions sont reliées à des stations anglophones, 20 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar. L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a la responsabilité de percevoir les 3 % de la valeur des transactions qu'elle redistribue aux deux fonds, conformément aux modalités de paiement qui ont été acceptées par le CRTC. Ces contributions financières sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité de caisse.

Impôts sur le revenu

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, Fonds RadioStar est un organisme sans but lucratif et est, par conséquent, exempt d'impôts sur le revenu.

Apports reçus en services

Les membres du conseil d'administration du Fonds RadioStar assistent aux réunions du conseil sans recevoir de compensation monétaire. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 août 2006 et 2005

3 • PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Composition de la trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse. Les quasi-espèces comprennent les dépôts à terme détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les dépôts à terme dont la valeur ne risquent pas de changer d'une façon significative et dont l'échéance n'excède pas trois mois de la date d'acquisition.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des apports et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses.

4 • DÉPÔTS À VUE

	2006	2005
Dépôt à vue, 4,05 %, échéant le 29 juin 2007	3 700 000 \$	
Dépôt à vue, 2,6 %, échéant le 16 août 2006		3 400 000 \$
	3 700 000 \$	3 400 000 \$

5 • DÉBITEURS

Demandeur – contributions d'aide	13 365 \$	
Intérêts courus	29 784	4 204 \$
Taxes de vente	58 390	51 364
	101 539 \$	55 568 \$

Les taxes de vente font l'objet d'une opposition auprès du ministère du Revenu du Québec qui conteste le droit au remboursement partiel de 50 % des taxes de vente payées (TPS et TVQ). Au 31 août 2006, aucune décision n'a été rendue à cet égard. Si celle-ci devait être défavorable, ces taxes de vente devraient être comptabilisées aux charges de fonctionnement.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 août 2006 et 2005

6 • TRÉSORERIE À LA FIN

	2006	2005
Encaisse	420 938 \$	749 374 \$
Dépôts à vue	3 700 000	3 400 000
	4 120 938 \$	4 149 374 \$

7 • OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme a versé des contributions d'aide à des entreprises apparentées pour un montant de 521 389 \$ (2005, 570 994 \$). Ces dernières sont apparentées dû au fait que leurs représentants administrent l'organisme. Ces entreprises apparentées répondent à tous les critères établis par Fonds RadioStar et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun statut particulier ou privilège par leur représentativité au conseil d'administration.

Les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés.

8 • ENGAGEMENTS

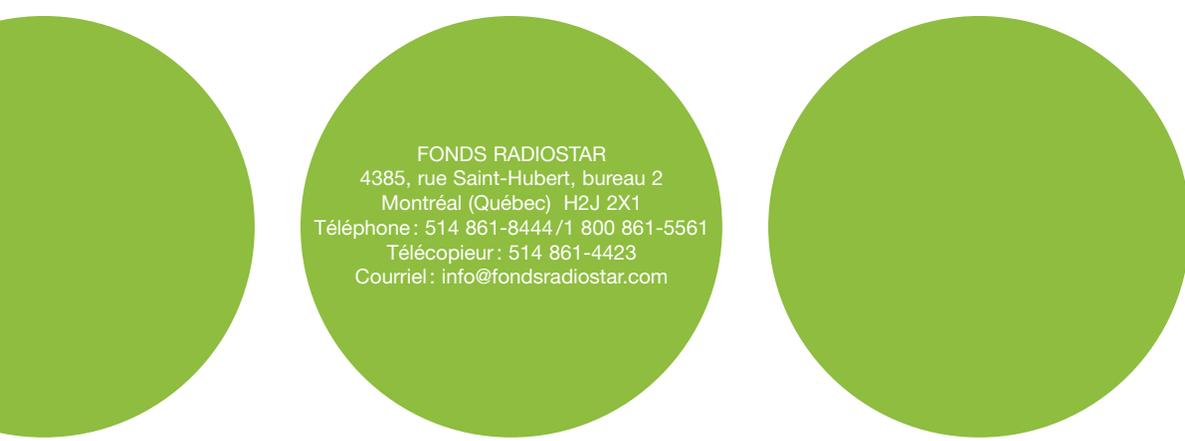
Contributions d'aide

Fonds RadioStar présente un solde résiduel d'engagements en fin d'exercice totalisant 1 873 419 \$ (2005, 1 396 813 \$). De cette somme, une portion de 375 333 \$ (2005, 383 994 \$) représente les engagements envers des entreprises apparentées.

9 • INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers à court terme se rapproche de leur juste valeur à cause de leur réalisation prochaine.



FONDS RADIOSTAR
4385, rue Saint-Hubert, bureau 2
Montréal (Québec) H2J 2X1
Téléphone: 514 861-8444 / 1 800 861-5561
Télécopieur: 514 861-4423
Courriel: info@fondsradiostar.com